



## Prise en compte de l'AG dans une AI

-----  
Par Pacifik\_

Bonjour,

Je viens de recevoir mon nouveau contrat de travail qui matérialise mon transfert dans une autre entité du groupe le mois prochain (promotion interne).

A ce titre, un package a été validé avec la RH en octobre dernier. Ce package prend pour salaire de base mon salaire en vigueur fin 2023. Au moment du partage de cette proposition, le montant de la revalorisation générale lors de la NAO n'était pas encore connue ouvertement. En posant la question, la RH m'affirmait que cette proposition était à considérer avant toute augmentation générale qui aurait potentiellement lieu.

Mon salaire revalorisé de la NAO au 1er janvier, j'apprends donc que la RH s'est servie sans le communiquer clairement de l'AG pour l'imputer sur l'AI qui m'était proposée.

Quels sont mes droits puisque je considère avoir été trompé?

On ne peut pas mélanger l'augmentation dans le cadre d'une promotion interne avec l'augmentation générale quand même. De ce fait ma performance n'est clairement pas récompensée à sa valeur discutée en entretien ...

Merci de vos lumières..

Cordialement